

## REALISATION DE L'AXE EST-OUEST DU TRAMWAY DE CAEN LA MER

# COMPTE-RENDU DE REUNION

### OBJET DE LA REUNION : GESTION DES CYCLES EN PHASE TRAVAUX

Date, heure et lieu : 26/05/2025, 18h, Hôtel de CU Caen la mer

	Nom	Fonction
<i>Etabli par</i>	M. Oden	Directeur de mandat
<i>Approuvé par</i>	F. Norais	Directeur projet tramway

Orga.	Phase	Type	Emetteur	Chrono	Indice
C3.01	PRO	CR	MOD	250299	1

Entité	Nom	Fonction	Email	Téléphone	Présent	Diffusion
Tout en vélo	Charlie					
Fédération française de cyclotourisme	A. Courteille					
Dérailleurs	E. Poiret					
Toucaen Roller	J.					
	L. Richez					
	D. Janin					
Handuotandem	F. Juteau					
	Y. Gerny					
Caen la mer	F. Norais	Directeur projet tramway				
	E. Faivre	Chargée de communication				
	J. Milcent	Chef de service Prospectives Mobilités				
	O. Mahé	Chargé d'études Mobilité				
Transamo	M. Oden	Directeur de mandat				

## SOMMAIRE

<b>1. RAPPEL DES PRINCIPES DE CONCEPTION DES AMENAGEMENTS CYCLABLES .....</b>	<b>2</b>
<b>2. PRINCIPES GENERAUX .....</b>	<b>3</b>
<b>3. PARCOURS DES ITINERAIRES .....</b>	<b>3</b>
3.1 V1.....	3
3.2 V2.....	3
3.3 V3.....	4
3.4 V4.....	4

### 1. RAPPEL DES PRINCIPES DE CONCEPTION DES AMENAGEMENTS CYCLABLES

Dans le cadre de l'opération tramway, les principes suivants sont retenus :

- Revêtement spécifique (enrobé rouge brun) pour les pistes cyclables
- Séparation dénivelée des pistes par rapport au trottoir
- Bordures pardonnant les écarts de trajectoire le long des pistes cyclables
- Marquage continu dans les carrefours
- Arceaux vélos ou abris aux stations
- 4 nouveaux vélopark (av. Mountbatten, av. de Touraine, rue N. Oresme, stade d'Ornano)

La carte des aménagements cyclables est présentée en séance. Des aménagements cyclables sont prévus tout le long du projet tramway avec une majorité de pistes cyclables mais aussi :

- Aux abords du boulevard Dunois, un itinéraire alternatif par le périph' vélo et deux futurs couloirs mixtes bus/vélo sur la rue de Bayeux pour éviter le sud de la rue d'Authie non circulaire à terme
- Dans le centre ancien, des dispositions adaptées en fonction du contexte :
  - Création d'une piste de largeur réduite (2,5m) rue Damozanne (aucun aménagement initialement prévu compte-tenu de l'étroitesse du site)
  - Vélorue sur une section de la rue Damozanne
  - Bandes cyclables de largeur réduite rue Boualam
  - Traversée d'une aire piétonne esplanade Chaunu
  - Chaucidou rue du Carel

- Dans le centre commerçant, zone de rencontre et aire piétonne sur le bd Leclerc et la rue de Bernières

### Q° : quel traitement de l'axe nord-sud au niveau de la rue de Bernières ?

Une analyse avantages/inconvénient a été menée sur différents scénarios et sera présentée aux élus mi-juin. Il est précisé que les aménagements prévus dans le cadre de l'opération tramway ne sont pas incompatibles avec les différentes solutions envisagées pour l'axe nord-sud.

## 2. PRINCIPES GENERAUX

*Voir support joint.*

Compte-tenu de l'ampleur et de la durée du chantier, il est prévu de mettre en place des itinéraires d'évitement pour les cycles.

Il est retenu de présenter la communication sur les itinéraires d'évitement sur la base du fon de plan existant présentant les principaux aménagements cyclables de la ville.

Le balisage des itinéraires d'évitement se fera à l'aide de panonceaux de signalisation mis en place sur les émergences existantes (feux / mâts de signalisation ...). Il n'est pas prévu de marquage au sol en raison de la persistance des produits de marquage après chantier.

L'association Les Dérailleurs donne un retour positif sur les modalités proposée et souligne l'importance de mettre en place une signalisation régulière et continue le long des itinéraires.

Caen la mer propose d'organiser une visite de terrain pour convenir des implantations de signalisation à prévoir pour les itinéraires d'évitement. L'association Les Dérailleurs est volontaire pour participer à cette visite.

## 3. PARCOURS DES ITINERAIRES

### 3.1 V1

Chemin des Brébeufs : il sera impératif de supprimer la chicane existante qui empêche le passage de certains vélos (cargo en particulier), quitte à prévoir un autre type de dispositif pour empêcher les circulations routières.

Prévoir un balisage V1 pour les cycles arrivant sur l'itinéraire à l'arrière du stade, depuis la rue Gallieni.

### 3.2 V2

Caen la mer précise que la zone entre le carrefour Touraine – Alsace et St-Germain-La-Blanche-Herbe fera prochainement l'objet d'un aménagement pour les cycles.

Prévoir un balisage supplémentaire sur la grande promenade (allée du Rouge-Gorge et rue de Flandres)

Acteur

Echéance

Opération tramway

### 3.3 V3

Sans objet

### 3.4 V4

**Q° : comment sera assurée la perméabilité de la Prairie vers le nord du centre-ville.**

Un itinéraire sera proposé par l'espace Gardin, la promenade du Fort, l'esplanade Jean-Marie Louvel (Hôtel de Ville) et la place Fontette.

Il est souligné en séance qu'une signalisation régulière sera nécessaire sur la place Gardin pour bien guider les cyclistes dans cet espace ouvert. Il n'est pas prévu de marquage provisoire au sol pour éviter de dégrader les revêtements.

**Q° : des dispositions sont elles prévues pour renforcer le stationnement cyclable au sud du centre-ville, en compensation des stationnement supprimés bd Leclerc et rue de Bernières le temps des travaux ?**

Caen la mer évaluera le besoin de stationnement provisoire.

**Q° : Quel sera le régime de circulation cyclable rue du Carel.**

Un sens unique de l'avenue Sorel vers la rue Caponière sera maintenu a minima, en mixité avec la circulation générale.

Autant que possible, un contre-sens cyclable sera proposé. La faisabilité n'est toutefois pas garantie à ce stade pour l'ensemble de la durée des travaux. Il s'agit d'un point de vigilance au regard du débouché du chemin du petit Odon.

**Q° : quelle seront les conditions d'accès au parking des agents de l'Hôtel de ville ?**

L'accès au parking sera maintenu dans les mêmes conditions qu'actuellement : accès préservé pour les agents, possibilité d'ouverture occasionnelle dans le cadre d'événements.